

## Programme de la Formation

# GÉRER LES PIÈCES DU CHANTIER : suivi administratif, juridique et financier - architecte

1 jour soit 7 heures de formation

## ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

**Module** : Suivi administratif du chantier - architectes

**Modalité pédagogique** : Présentiel

**Date(s)** : jeudi 6 octobre 2022

**Lieu** : MAJ - 308 Avn Thiers 33100 Bordeaux

**Ouverture de la plateforme de formation** : 1 octobre 2022

**Fermeture de la plateforme de formation** : 26 octobre 2022

**Date de l'évaluation finale** : 6 octobre 2022

## CONTEXTE GÉNÉRAL

EN AVRIL #RESTEZCHEZVOUS et suivez nos formations structurées en classe virtuelle.

Formations dispensées par demi-journée - nombre de participants limités à 6 et tarif réduit

Équipement technique nécessaire : connexion en filaire, casque et matériel compatible à [vérifier ici](#)

## OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

Assurer les démarches administratives d'un suivi de chantier en marché privé ou public :

- Connaissance et gestion du dossier Marche? sur les plans administratif, techniques et financier.
- Connaissance et gestion des supports administratifs liés à la vie de chantier (DET) : pièces administratives, techniques et financières.
- Connaissance et gestion de la méthodologie administrative sur les phases DET et AOR

## PRISE EN CHARGE

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous connecter sur [votre espace MAJ](#).

- Vous avez déjà apprécié une formation MAJ, il vous suffit de demander la réinitialisation de votre mot de passe -> se connecter

- Vous n'avez jamais suivi de formation à MAJ, créez un compte entreprise.

- Vous êtes demandeur d'emploi, vous pouvez bénéficier de prise en charge -> créez un compte individuel.

**Toutes nos formations peuvent bénéficier de prise en charge, aussi, dès réception de la convention par mail et le plus tôt possible avant le début de la formation, nous vous invitons à déposer votre demande de prise en charge auprès de l'organisme dont vous dépendez.**

**SALARIÉ(E)** : vous êtes salarié(e) d'une entreprise de MOE ou de toute agence libérale, vous dépendez de l'[OPCO EP \(ancien Actalians\)](#). La prise en charge peut s'effectuer dans le cadre du plan de développement des compétences validé par votre employeur.

- le logo label branche architecture est en haut à droite de ce document, cela indique qu'il s'agit d'une formation labellisée par la Branche Architecture susceptible de bénéficier d'une prise en charge en thème prioritaire

- le logo ACTALIANS BIM est en haut à droite de ce document, c'est une action de formation référencée dans le cadre du projet BIM susceptible de bénéficier d'une prise en charge spécifique BIM

**LIBÉRAL(E)**, vous êtes travailleur indépendant ou professionnel libéral, vous dépendez du [FIF PL](#), Vous devez à minima justifier d'une année complète de cotisations URSSAF pour prétendre à une prise en charge.

Le logo "Action collective" est apposé en haut à droite de ce document : ne faites pas l'avance des fonds, ne déposez pas de demande préalable de prises en charge, nous nous en occupons

**DEMANDEUR D'EMPLOI** : Pôle emploi peut attribuer une Aide Individuelle à la Formation (AIF) pour contribuer au financement des frais pédagogiques. Le choix de la formation doit constituer une étape déterminante avant la reprise d'emploi et sa pertinence être validée par le conseiller Pôle emploi. La demande d'aide doit être déposée au plus tard quinze jours calendaires avant le début de la formation.

Et dès lors que vous êtes dirigeant d'agence, depuis 2005, vous avez droit à un crédit d'impôt pour dépenses de formation. Vous pouvez télécharger le formulaire Cerfa n°12635\*04 sur le [site du gouvernement](#). La déclaration doit être jointe à la déclaration annuelle de résultat déposée par l'entreprise.

**Et surtout n'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations : 05.57.14.06.97.**

## RÉFÉRENT HANDICAP

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez des renseignements ou conseils sur votre projet de formation, contactez notre référent :  
BARUSSAUD Marie - 05.57.14.06.97 - [formation@maj-na.fr](mailto:formation@maj-na.fr)

## PUBLIC CIBLE

Architecte, Paysagiste concepteur, Décorateur, Architecte d'intérieur

## PRÉREQUIS

Avoir suivi la formation initiale "conduite de chantier : du CCTP à la réception de travaux" ou une formation équivalente sur le sujet

## MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Avant la session, un questionnaire de positionnement préformation est proposé aux participants, afin de permettre au formateur d'affiner sa présentation en fonction des profils et des attentes de chacun.

Il sera complété dès l'ouverture par un tour de table de présentation.

Ensuite, plusieurs évaluations ponctueront la formation, sous forme de quiz, d'exercices, de jeux de rôle ou d'échanges oraux.

Le dernier jour, un bilan oral permettra de revoir ensemble les points d'acquisition de ces journées. **Il sera complété par un questionnaire qualité transmis par mail 2 jours après la formation. La réponse au questionnaire conditionne l'envoi des attestations de formation.**

Une attestation de formation avec autoévaluation sera ensuite transmise sur l'adresse personnelle du participant.

## MODALITÉS DE SANCTION

Établissement d'une attestation de stage

# Module Suivi administratif du chantier - architectes

1 jour soit 7 heures de formation

heure en présentiel -

Modalité d'apprentissages : Présentiel

## ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Modalité Pédagogique : Présentiel

Date(s) : jeudi 6 octobre 2022, 09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00

Lieu : MAJ - 308 Avn Thiers 33100 Bordeaux

Ouverture de la plateforme de formation : 1 octobre 2022

Fermeture de la plateforme de formation : 26 octobre 2022

Date de l'évaluation finale : 6 octobre 2022

## OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

À l'issue de la formation, le participant sera en capacité de :

- rédiger les bases administratives et contractuelles pour le suivi d'un chantier, qu'il soit privé ou public
- gérer les documents administratifs en phases DET et AOR

## FORMATEUR(S)

BERGER Marie - Dir. Générale Associée, Architecte DPLG, Architecte Expert Conseil, Formatrice Maîtrise d'Oeuvre

## OUTILS PÉDAGOGIQUES

**Formation proposée soit en présentiel - en format journée, soit en distanciel par demi-journée**, en application du décret n° 2014-935 du 20 août 2014 relatif aux formations ouvertes et à distance - voir suivant la programmation

Dans les deux formats, la méthode pédagogique appliquée repose sur l'analyse de cas concrets de complexité croissante, enrichis par les apports expérientiels de l'intervenant et de chacun des participants. Un support pédagogique sera remis aux participants servant de mémo.

Pour les formations animées à distance, nous vous conseillons de bénéficier d'une connexion filaire et d'être équipé d'un micro casque et d'une caméra. Cette dernière peut être déjà intégrée à l'ordinateur ou il peut s'agir d'une webcam ou de votre téléphone portable. Cela facilite les échanges mais assure aussi la traçabilité nécessaire pour les prises en charge.

La formatrice a développé et éprouvé cette méthode sur plusieurs chantiers et obtenu des résultats significatifs salués tant par les maîtres d'ouvrages que par les entreprises. Une spirale positive qu'elle souhaite partager avec vous !

*Le programme ci-dessous est fourni à titre indicatif. Dans une optique d'adaptation au public, il pourra être plus ou moins largement modifié selon les attentes.*

## PROGRAMME

### 1ère Demi-journée

- Rédiger les AE
- Rédiger les OS
- Rédiger les CR de chantier
- Le suivi financier : réaliser les états d'acompte et le suivi financier

### 2ème Demi-journée

- Rédiger les avenants financiers et techniques
- Rédiger les OPR
- Rédiger les PV de Réception
- Rédiger les PV de levées de réserves

La formation aborde la sous traitance